

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires. Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 3, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 mai).

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 57 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir,	Omnibus.
--------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

3 heures 50 minut. matin,	Express.
11 — 35 — —	Direct-Mixte.
5 — 11 — —	soir, Omnibus.
9 — 52 — —	Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin,	Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le paquebot du Levant a apporté les lettres d'Athènes du 11. Lord Elliot venait de conclure une convention pour la liberté du cabotage entre la Grèce et les îles Ioniennes. Le pays est toujours tranquille; mais l'opinion publique a de sérieuses appréhensions pour l'avenir. Les événements de Servie ont produit une effervescence difficile à décrire; les nouvelles du Monténégro et de l'Herzégovine augmentent encore l'agitation des esprits. Des tentatives d'embauchage dans l'armée et l'invasion en Thessalie ont eu lieu cette semaine dans les contrées limitrophes de la Turquie. On craint de prochains événements. Le gouvernement s'efforce de dominer la situation. — Havas.

Un télégramme de Raguse du 15 juillet annonce que les Monténégrins sont à Ostrog. Derwish pacha, dont les communications avec l'Herzégovine sont coupées, est à Kalan avec Abdi pacha. Mirko a changé ses positions. Il est maintenant à Avorilo, tandis que Vucolich est campé à Planizza. — Havas.

Le budget autrichien de 1863 a été déposé par M. de Schmerling le 17 juillet à la chambre des députés. Le total des dépenses s'élève 302 millions et demi de florins, dont 35 pour les besoins extraordinaires de l'armée.

Le budget présente un déficit de 95 millions, qui sera couvert de la manière suivante: augmentation d'impôts, 33 millions 1/2; vente des lots de 1860, 24 millions; emprunt, 35 millions. — Havas.

Garibaldi est parti de Palerme pour Trapani. Le 15, les jeunes princes de Savoie ont parcouru les rues de Naples au milieu des acclamations populaires. Le lendemain, ils ont visité les églises, le Musée, et ont reçu les autorités.

Les brigands des environs de Vallo sont cernés de tous côtés par les troupes. Une vingtaine se sont déjà présentés au sous-préfet de l'endroit.

On mande de Milan, le 16 juillet: Le bruit s'étant répandu dans la journée qu'une

démonstration pour la question romaine aurait lieu ce soir, la garde nationale a été appelée sous les armes afin de prévenir toute tentative de ce genre. — Havas.

On a reçu à Madrid la nouvelle des négociations entamées en Cochinchine. On dit que l'Espagne recevra de larges compensations pour la part qu'elle a prise à l'expédition.

On assure que la question de la reconnaissance du royaume d'Italie a été discutée en conseil des ministres et qu'elle y a été favorablement accueillie.

Le général Prim est arrivé à Santander.

D'après les nouvelles de New-York du 7 juillet, le général confédéré Magruder a été fait prisonnier.

Les fédéraux ont pris la canonnière confédérée Teaser sur James-River.

Le correspondant du *New-York-Times* écrit que, depuis l'évacuation de James-Island, les confédérés menacent Port-Royal, dans la Caroline du Sud.

Le commandant des forces fédérales devant Wicksburg fait travailler ses troupes à creuser un canal en amont de la ville, de manière à détourner le cours du Mississipi.

Wicksburg cesserait désormais d'avoir un port. (*Le Pays*.)

On lit en tête du bulletin du *Moniteur*:

Les nouvelles de la Vera Cruz, arrivées ce soir, vont jusqu'au 15 juin; celles d'Orizaba sont du 11. A cette date, le corps expéditionnaire français occupait toujours les mêmes positions; son état sanitaire ne laissait rien à désirer. Le général Douay était arrivé à Orizaba le 10, avec un convoi de 45 voitures, et il en était reparti le lendemain pour aller prendre le commandement des troupes cantonnées à Cordova.

Un second convoi emportant trente-cinq jours de vivres était reparti le 8 de la Vera Cruz. Vingt charriots de ce convoi, qui était escorté par les volontaires de la Vera Cruz, ont été pris par les Mexicains.

Le général Marquez, à la tête de 1,500 hom-

mes, est arrivé le 15 juin à la Vera Cruz, venant d'Orizaba, où il se disposait à retourner incessamment pour se réunir au général de Lorencez.

L'état sanitaire des bâtiments était excellent. Le commandant Roze attendait à chaque instant l'arrivée du contre-amiral Reynaud avec la *Guerrière* et l'*Iphigénie*, qui leur apportent trois cents matelots.

Une correspondance que le *Pays* a reçue du Mexique, sous la date du 11 juin, porte en substance ce qui suit:

Le général de Juarez, Ortega, venait d'écrire au général de Lorencez et à M. Dubois de Saligny, pour proposer de la part du gouvernement de Mexico un armistice d'un mois. L'armistice avait été péremptoirement refusé.

Le général Almonte se trouvait à Orizaba à la date du 11 juin.

Plusieurs chefs influents du parti de Juarez s'étaient prononcés en faveur de l'intervention française. On citait le général Buitrou, qui se trouve avec son corps d'armée dans le monte de las Cruces; le général Mexia, commandant de la province de Queretaro; le colonel Montano, qui occupe Azucar; le général Gutierrez, qui est campé dans *Los Llanos de Apau*; et le colonel Lázada, chef de corps de la province de Jalisco.

La même correspondance célèbre l'harmonie qui règne entre les troupes du corps expéditionnaire français et les soldats mexicains qui se sont déjà ralliés. Ceux-ci cependant souffraient beaucoup, par suite des privations que leur imposait leur dénuement actuel; mais ils se résignaient, comptant sur les sympathies de la France.

Au départ du courrier, on annonçait que les généraux Zamora et Parnandino s'étaient mis en marche pour se rallier à l'armée française.

On lit dans le *Moniteur*: Le maréchal ministre de la guerre, a reçu du général de Lorencez la dépêche suivante:

Orizaba, 11 juin 1862.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous adresser réception des lettres de Votre Excellence, en date des 13 et 30 avril.

FEUILLETON.

LA GARDE MEURT ET NE SE REND PAS.

Victor Hugo, dans son dernier ouvrage, les *Misérables*, attribue au général Cambronne non la phrase qui sert de titre à cet article, mais un autre mot très-connu qui, selon l'expression d'un écrivain distingué, a été désinfecté par le talent de l'auteur.

De là est née une discussion pleine d'intérêt sur la question de savoir à qui doit être attribuée ce cri sublime: *La garde meurt et ne se rend pas!*

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs toutes les pièces qui ont été publiées dans ce débat par divers journaux, en les faisant suivre de nouveaux documents qui éclairent la discussion au point de vue de la vérité historique.

Ces dernières déclarations méritent pleine confiance et ont la plus grande autorité; elles sont des témoignages irrécusables qui, joints aux nombreux éléments de conviction déjà produits, établissent péremptoirement les droits de M. le comte Michel, préfet de la Charente, à revendiquer pour son père, le général Michel, tué à Waterloo, l'honneur de ces mémorables paroles répé-

tees par toute la garde expirant sur le champ de bataille: *La garde meurt et ne se rend pas!*

Nous citerons d'abord l'article suivant, de M. Jules Lecomte, publié dans le dernier numéro du *Monde illustré*:

Nous désirons aborder et sonder à fond un point de haute biographie historique. L'opportunité en est bruyante. De toutes parts, depuis l'apparition des *Misérables*, une phrase et un mot ont occupé les critiques et les commentateurs!

Victor Hugo donnait nettement le mot à Cambronne. M. Cuivillier-Fleury écrit dans les *Débats*: « que si le mot a été dit, il ne fallait pas l'imprimer... »

M. Roussin, mari de la fille adoptive de Cambronne, écrit du fond de la Bretagne au susdit journal: que bien que Cambronne « eût parfois l'expression vive, » il n'a pu dire ce que vous savez, parce que « le mot est le reflet de l'âme... » M. Roussin repousse donc l'imputation qui « attache un mot ignoble et grossier à cette belle vie. » Ils protestent, sa femme et lui, de toutes leurs forces. Que Victor Hugo s'arrange!

Mais si Cambronne n'a pas parlé en gamin, qu'a-t-il donc dit à cet ennemi qui lui demandait son épée en le menaçant de ses forces écrasantes?

Lorsqu'il y a quelques semaines, nous avons rappelé

que la phrase: « *La garde meurt et ne se rend pas* » était l'exclamation *in extremis*, le cri mortuaire du général Michel, nous n'étions point armé encore de ce qui nous semble les preuves d'un fait que nous n'affirmons que sur notoriété. — Mais aujourd'hui nous allons produire les pièces.

Cambronne n'a pas dit le mot... c'est possible. Mais a-t-il dit la phrase? le lecteur jugera. Or, il faut tout avouer: Cambronne doit sa popularité d'en haut — à la phrase. — et sa popularité d'en bas — au mot que les *Débats* trouvent ignoble (l'héritier du général est du même avis!), et que Victor Hugo proclame sublime...

Sans cette phrase et ce mot, il reste un héroïque soldat, dont la carrière se confond avec celle de plusieurs autres de ses glorieux compagnons d'armes; un enrôlé de 90, major de la garde impériale en 1814, prisonnier de l'île d'Elbe, général de division à Waterloo, où il se bat comme un lion à la tête de la vieille garde aux trois-quarts détruite. Grièvement blessé, il tombe aux mains des Anglais, guérit, revient en France, et est mis à la retraite par la Restauration, pour ne reprendre du service qu'en 1830 et mourir en 1842. Sa statue de Nantes date de 1848.

Or, c'est à propos de cette statue que la fameuse phrase fut mise en question. Essayons donc de démon-

Protégé par le régiment d'infanterie de marine et par un bataillon de zouaves envoyés à Cordova et dans le Chiquihuite, mon escadron de chasseurs a porté mon courrier à la Vera-Cruz pour le départ du packet anglais, et il m'a rapporté, le 4 de ce mois, le courrier arrivé à la fin d'avril, celui arrivé au milieu de mai et celui arrivé à la fin du même mois.

Mes communications sont rétablies avec Vera-Cruz; un des ponts brûlés dans le Chiquihuite est rétabli; l'autre, ne pouvant être reconstruit sans beaucoup de temps et de travail, sera remplacé, dans dix à douze jours, par un pont de chevalets. Des rampes ont été établies pour le passage des voitures. Je suis informé que la première partie du convoi que j'attendais de Vera-Cruz est arrivée dans le Chiquihuite.

Une partie des troupes du général Marquez assure mes communications avec la Vera-Cruz; j'ai cru devoir accorder aux troupes mexicaines employées à ce service des rations de vivres et une indemnité pour les chefs.

Depuis que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, le 26 mai, le général Zaragoza est venu s'établir entre les Combrès et Tecamalucan avec huit à dix mille hommes. Il voulait probablement profiter de la dissémination de mes forces pour m'attaquer dans Orizaba. Deux bataillons du 99<sup>e</sup> étaient à Ingénio avec la batterie de montagne; un bataillon d'infanterie de marine occupait Cordova; un autre bataillon de cette arme, un bataillon de zouaves, avec quatre pièces d'artillerie montée, défendaient Chiquihuite; enfin dans Orizaba étaient le bataillon de chasseurs à pied, un bataillon de zouaves et huit pièces montées. Ma cavalerie, moins un peloton, était en route sur Vera-Cruz.

Pendant les quatre jours que les forces ennemies sont restées devant moi, j'ai employé 75 charriots à transporter de l'orge et de la paille tirées d'une ferme située à une lieue en avant d'Ingénio. Je n'ai pas été un instant troublé dans cette opération, que je faisais faire par un bataillon du 99<sup>e</sup>, éclairé par 400 cavaliers du général Marquez. Mes tirailleurs seulement s'engageaient avec ceux du général Zaragoza, et, au bout de quatre jours, tout le monde que j'avais devant moi remonta les Combrès.

J'ai fait construire des retranchements qui forment, avec mon réduit dans la partie principale de la ville, un vaste triangle.

Les rues se coupant toutes à angle droit, cette disposition a permis que chaque retranchement fût flanqué par un autre. Mes établissements seront ainsi protégés contre un coup de main, dans le cas où la garnison d'Orizaba serait momentanément réduite à très-peu de monde. Des travaux analogues sont exécutés à Cordova.

Je serai toujours dans l'obligation d'occuper le Chiquihuite avec des troupes françaises que je ferai relever tous les huit jours.

Le général Douay est arrivé hier à Orizaba avec le convoi qu'il amène de la Vera-Cruz; je l'enverrai à Cordova, en lui donnant le commandement de toutes les troupes françaises et mexicaines chargées d'assurer mes communications avec la Vera-Cruz.

Je ne terminerai pas cette lettre sans répéter à Votre Excellence combien nous avons à nous louer du concours infatigable de M. le capitaine de vaisseau Roze, commandant la marine.

Le général Marquez vient de me prévenir que tout le monde s'accorde à dire que je serai attaqué demain jeudi 12 : les généraux Zaragoza et Ortéga ont à eux deux 11,000 hommes; je suis prêt à les recevoir.

Agréer, etc.

Le général de division commandant le corps expéditionnaire du Mexique.  
Comte de LORENCEZ.

Le banquet parlementaire offert à M. Rouher, a eu lieu à Londres, le 16 juillet :

M. Milner Gibson, qui présidait cette réunion, a porté la santé de l'Empereur des Français.

M. Rouher a dit qu'il acceptait ces témoignages de sympathie, comme un hommage au principe qui a dicté le traité de commerce de 1860. Il a fait l'histoire des obstacles opposés à la liberté commerciale depuis Turgot. « L'Empereur, a-t-il ajouté, a pris la responsabilité directe et personnelle de cette réforme qui a coûté dix ans de lutte aux hommes d'Etat anglais.

Quant à cette puérile accusation de faiblesse vis-à-vis d'une nation étrangère, l'Empereur savait bien que vous ne verriez dans le traité qu'un gage loyalement donné à une alliance nécessaire à la paix du monde, une garantie de plus fournie à la civilisation.

Le premier résultat du traité que je constate avec joie, c'est l'attitude résolue, courageuse, de l'industrie française au lendemain des faits accomplis. Le second résultat est le développement réciproque et profitable de nos rapports commerciaux.

Enfin, cet acte constitue non-seulement un règlement commercial entre deux pays, mais encore une proclamation, au nom de deux grandes nations, du principe de liberté commerciale.

MM. Cobden et Michel Chevalier ont également pris la parole dans cette réunion. — Havas.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Le général de la Motterouge est arrivé à Saumur jeudi; il a inspecté les divers services militaires de la ville et est reparti vendredi soir.

#### LES QUAIS DE SAUMUR.

Au moment où l'on est près de terminer, sous l'habile direction des ingénieurs de la Loire, les travaux d'exhaussement des quais pour préserver la ville des inondations, il peut être intéressant de rappeler en quelques mots leur histoire.

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, il y avait seulement, entre la porte de la Tonnelles et la tour St-Michel, une espèce de chemin assez étroit entre la Loire et une rangée de maisons construites dans les anciennes douves de la ville. La partie la plus rapprochée de la rue de la Tonnelles servait à décharger les bois qui arrivaient par la Loire, et prenait le nom de Port-au-Bois. Ce port était sou-

tenu par un mur construit le long du fleuve et qui était souvent démolé par les inondations.

En 1784, on construisit le quai depuis le Pont-Cessart jusque près de la rue du Bellay; il se trouva ainsi plus élevé et beaucoup plus large que l'ancien.

En 1786, il y avait sur la partie nommée encore Port-au-Bois, les auberges de l'Epée Royale, du Cheval-Blanc et du Mouton. La première, qui existait dès 1658, était alors la plus célèbre de Saumur. Elle a fait place au magnifique hôtel du Belvédère, construit en 1831 par M. Lambourg, le célèbre émailleur.

La grande route qui passe sur le quai ayant été classée en 1811 sous le nom de route impériale de Saumur à Limoges, on a donné depuis cette époque le nom de quai de Limoges à toute la ligne comprise entre la rue de la Tonnelles et celle du Bellay.

Les travaux de ce quai, commencés au mois d'août 1860, augmentent encore la largeur de la voie, et le vaste trottoir qui le borde formera bientôt une magnifique promenade.

Saumur, le 17 juillet 1862.

LOUIS RAIMBAULT, vétérinaire.

Par décision du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et d'après l'état de classement des élèves externes pour la session de 1861-1862, le diplôme d'élève de l'Ecole impériale des ponts-et-chaussées a été délivré à M. Frontault, de Saumur.

Les soldats du 76<sup>e</sup> de ligne qui vont compléter les cadres du 51<sup>e</sup> régiment, en garnison à Angers et désigné pour aller au Mexique, ont quitté Nantes, le 16, à quatre heures, se rendant à pied à leur destination. Ils étaient au nombre de plus de 400.

On lit dans l'Union bretonne :

Nous croyons savoir qu'on s'occupe activement à la mairie de Nantes d'un projet d'agrandissement du périmètre de la ville.

D'après ce projet, la population urbaine serait portée à 150,000 âmes.

D'ici à peu de jours nous serons en mesure de fournir des renseignements plus précis à ce sujet.

Pour chronique locale : P. GODET.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le 18 juillet, à six heures du matin, S. A. I. la princesse Clotilde Napoléon est heureusement accouchée d'un fils. La mère et l'enfant se portent bien.

Turin, 18 juillet. — On mande de la frontière vénitienne qu'une démonstration au moyen de pétards et d'affiches tricolores a eu lieu à Venise à l'occasion de la reconnaissance du royaume d'Italie par la Russie. On ajoute que les autorités sont inquiètes de l'attitude de la population.

Marseille, 18 juillet. — Le comte de Kisseleff et l'infante de Portugal sont arrivés aujourd'hui par le paquebot de Civita-Vecchia. Les lettres de Rome du 15, disent qu'un nouveau déplacement

trier que si, selon M. Roussin et la fille adoptive du général baron de Cambronne, il n'a pas dit ce que Victor Hugo a imprimé, il faut que le héros de Waterloo n'ait rien dit du tout à ces Anglais Covielle et Maitland, qui le mitraillaient et le firent prisonnier.

Et d'abord parlons de celui auquel il nous paraît incontestable (et c'est cette conviction que nous allons, croyons-nous, porter dans l'esprit de nos lecteurs) que la phrase célèbre, l'héroïque exclamation, doit être rendue sans conteste, — point historique à définitivement fixer.

Etienne-Claude Michel est né dans le Jura en 1772, il est tué à Waterloo.

Engagé de 1791, il prend part à presque toutes les guerres de la République et de l'Empire, où il conquiert ses grades au prix de ses blessures. Il est général et baron en 1811, et fait les campagnes de Russie et de Saxe. En 1813, il est général de division et concourt au gain de la bataille de Montmirail, où, quoique grièvement blessé, il reste opiniâtrement à la tête de sa division. Plus tard, le bras en écharpe, il combat sous les murs de Paris. Créé comte, il a un des importants commandements dans la journée funeste, et tombe frappé à mort après avoir ramené les Anglais jusqu'au delà du plateau de la Haie-Sainte. Il avait fait former le carré à la jeune garde qu'il commandait. Un autre carré voisin venait d'être enfoncé... le péril était imminent. Il réunit

ses officiers en cercle, les harangue brièvement, énergiquement « et termine par ces mots d'éternelle mémoire ! » — dit Pons de l'Hérault. — Passons aux preuves.

Elles s'élèvent en partie d'une requête adressée au roi, en 1843, par les fils du général comte Michel, l'un lieutenant-colonel en retraite, l'autre préfet. Cette requête débute ainsi. Nous ferons suivre le début de divers concluants extraits :

« Les fils du lieutenant général comte Michel, tué à Waterloo, où il commandait le premier régiment de chasseurs à pied de la vieille garde, ont l'honneur de vous demander, conformément à l'article 40 du règlement du 22 juillet 1806, la modification de l'ordonnance du 5 décembre dernier, par laquelle Votre Majesté a autorisé la ville de Nantes à inscrire sur le monument qu'elle élève à Cambronne les paroles : *La garde meurt et ne se rend pas*, paroles dont les exposants se croient autorisés à réclamer l'immortel honneur pour leur père, mort sur le champ de bataille, à la tête d'un carré de la garde impériale.

« Ces paroles, que l'histoire a recueillies et qui passeront d'âge en âge avec les tristes souvenirs de cette grande et funeste bataille, sont aux yeux des fils du général Michel la plus belle part du glorieux héritage de leur père. Vous comprendrez, Sire, le pieux sentiment qui les fait agir, et en considérant qu'ils réclament pour

la mémoire de leur père un des plus magnifiques titres de gloire qui puisse décorer un nom déjà illustre, une des plus éclatantes distinctions qui puisse rehausser l'honneur d'une famille, Votre Majesté reconnaitra que les fils du général Michel ont un intérêt sérieux à défendre devant vous, et que, dès lors ils sont recevables à présenter requête à Votre Majesté, conformément à l'article 40 précité du règlement de 1806, pour vous demander la modification d'une ordonnance par laquelle ils sont lésés, comme dit cet article, dans leurs droits et leur propriété.

« Les droits qu'ils revendiquent, la propriété dans laquelle il vous supplient de les maintenir ne sont point des droits appréciables à prix d'argent ! une propriété matérielle; mais ces droits en sont-ils moins dignes de la protection de Votre Majesté, et cette propriété en est-elle moins respectable? Dès lors, pour quelle raison les exposants devraient-ils être empêchés de recourir à la suprême justice de Votre Majesté, et pourquoi ne seraient-ils pas recevables à se plaindre d'une ordonnance qui porte atteinte à leur patrimoine en ce qu'il a pour eux de plus cher et de plus sacré?

« La ville de Nantes élève un monument au général Cambronne. Jamais hommage de reconnaissance nationale ne fut mieux mérité, et les fils du général Michel s'associent avec empressement à la pensée qui doit perpétuer le souvenir d'un grand citoyen. Mais, Sire, la

des forces françaises a eu lieu pour empêcher toute tentative de manifestation. Des bombes ont éclaté sur plusieurs points. La police romaine a fait quelques arrestations. — Havas.

#### COMPAGNIE GÉNÉRALE DES VENTES.

#### VENTES, ACHATS, ÉCHANGES.

L'administration a pour but l'achat, la vente et l'échange de tous les produits français et étrangers; propriétés, usines, établissements industriels, titres, clientèles, études, greffes, etc., etc.

S'adresser, à M. le directeur, hôtel de Londres, à Saumur. (554)

#### PIÈCES ANTIQUES.

M. le directeur de la Compagnie générale des ventes désire vendre 400 pièces diverses. (555)

Nous nous empressons de reproduire l'article suivant sur le Chemin des Charentes, dû à la plume compétente de notre confrère J. Paradis, rédacteur du bulletin financier du *Constitutionnel*.

#### Troisième Réseau.

#### LES CHEMINS DES CHARENTES.

Les Chemins de fer des Charentes forment la partie la plus considérable du troisième réseau. Ils établissent une communication directe entre Nantes et Bordeaux, par le littoral; entre le golfe de Gascogne et la Suisse, l'Allemagne méridionale et le Piémont, par Angoulême, d'où une nouvelle ligne ira rejoindre Limoges, et se trouvera reliée, par Montluçon, à Lyon et à Besançon.

C'est tout un horizon commercial qui s'ouvre pour ces départements du sud-ouest, dont les productions viticoles, agricoles, industrielles, minérales, sont susceptibles de grands développements, sous l'influence de voies directes de communication. Le public compétent ne s'y est pas trompé, et a tout de suite apprécié l'avenir de ce réseau. La souscription, ouverte il y a peu de jours, obtient dès à présent un remarquable succès.

Le capitaliste qui étudie cette affaire au point de vue du placement n'arrive pas à des conclusions moins favorables. En effet, le coût du Chemin des Charentes est évalué à 64,100,000 fr., soit 221,500 fr. par kilom. — L'Etat fournit une subvention de 20,495,000 fr., soit 71,000 fr. par kilom. Il reste donc une dépense kilométrique de 150,000 francs seulement à la charge de la compagnie. Or, les ingénieurs de l'Etat ont évalué le revenu à 19,000 fr. par kilomètre; ce qui donne, après déduction de 45 p. 0/0 de frais d'exploitation, un revenu net de 54-71, soit 7-0/0 du capital.

Mais, combien les estimations officielles, basées seulement sur le trafic actuel, et ne tenant nul compte de ses développements ultérieurs, restent en deçà même des probabilités; on le sait, on l'a vu maintes fois, notamment sur le chemin de fer du Midi, dont le revenu kilométrique, évalué à 15,160 fr. par les ingénieurs de l'Etat, s'est élevé en 1861 à 35,000 fr., et atteint cette année le chiffre de 40,000 fr.

En admettant, ce qui a lieu pour la ligne avantageuse de Bordeaux à Bayonne, que le produit de 19,000 fr. par kilomètre, indiqué par les ingénieurs de l'Etat, soit doublé sur les Chemins de la Charente au bout de quelques mois d'exploitation, et triplé dans quelques années, on arriverait à un rendement brut de 38,000 fr. pour le début de l'exploitation, et de 57,000 fr., lorsqu'elle serait développée.

Dans le premier cas, les actions donneraient un revenu de 10 0/0 environ, et dans le second cas de plus de 20 p. 0/0.

Il est difficile d'admettre que le Chemin des Charentes, qui relie plusieurs ports de mer, et traverse une des contrées les plus prospères de la France, ne dépasse pas sensiblement le produit moyen des chemins français. Or, le produit moyen kilométrique de toutes les lignes en exploitation est de 47,145 fr., chiffre officiel. En se tenant à ce chiffre, on aurait un revenu de 18 0/0 environ pour le réseau de la Charente.

Nous croyons qu'il n'est pas besoin d'ajouter aucun commentaire à ces chiffres, pour démontrer que le Chemin de fer des Charentes, est une entreprise d'un immense avenir, et qu'il offre les perspectives les plus avantageuses aux capitaux qui s'associeront à ses destinées. Le nom de l'honorable maison de banque qui présente cette affaire au public est d'ailleurs par lui-même une garantie du soin, de l'économie et de l'habileté qui présideront à tous les détails de l'exécution de ce réseau.

Signé : J. PARADIS.

TOUS LES JOURNAUX EN UN SEUL.

#### L'ÉCHO DE LA PRESSE

DE LA MARINE ET DU COMMERCE

Journal du soir, politique et quotidien.

Directeur politique :

M. le comte de Ramel.

Député au Corps Législatif.

*L'Echo de la Presse* est le plus grand et le plus complet des journaux. Ainsi que l'indique son titre, cette feuille nouvelle a pour but principal de résumer ou de reproduire, avec l'impartialité la plus absolue, les articles les plus remarquables publiés par les journaux de toute nuance, à Paris, dans les départements et à l'étranger. Le mouvement de l'opinion publique est ainsi photographié au jour le jour.

*L'Echo de la Presse :*

Départements, 15 fr. par trimestre, 54 fr. par année.

En outre, *L'Echo de la Presse* publie, une édition spéciale, la *France maritime*, consacrée au développement des questions maritimes, et dans laquelle se trouvent réunis les renseignements arrivés de tous les points du globe sur la marche, le fret et le chargement des navires. Cette édition, conçue sur le plan des grands journaux anglais et américains, comble un vide et répond à un besoin réel. Elle concentre, pour la première fois, à Paris, les renseignements éparpillés jusqu'ici dans cent journaux de France et de l'étranger.

*L'Echo de la Presse et de la France maritime :*  
Paris, 18 fr. par trimestre. — Départements  
20 fr. par trimestre, 76 fr. par année.  
Bureaux : place de la Bourse, 10, Paris.

#### ETAT-CIVIL du 16 au 30 juin 1862.

NAISSANCES. — 16, Alphonse Gabiller, rue de Fenet; — Marie-Gabrielle Trovet, rue Braud; — Marguerite-Charlotte Revêche, rue de la Chouetterie; — Eugénie-Adélaïde, Claude, rue de Fenet; — 18, Louis-Victor Guiet, place Saint-Pierre; — 19, Juliette-Aimée Tulasne, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 20, Jeanne-Françoise Véron, rue Saint-Jean; — 25, Ferdinand Barbier, à l'Hôpital; — Joséphine Nay, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 26, Joséphine Masse, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 30, Louise-Adolphe Piau, rue Basse-Saint-Pierre; — René-Marie Thoreau, rue Beaurepaire.

MARIAGES. — 16, Jules-Adolphe Tavenard, brigadier arçonier à l'Ecole impériale de cavalerie, a épousé Joséphine-Virginie Bougouin, sans profession, tous deux de Saumur; — 25, Julien Paviot, domestique, a épousé Rosalie-Marie Brard, domestique, tous deux de Saumur; — Etienne Guiocheau, corroyeur, a épousé Marie Blin, couturière, tous deux de Saumur; — Théophile-René Blain, corroyeur, a épousé Sophie Asa, domestique, tous deux de Saumur; — 26, Louis Boisseau, domestique, a épousé Aimée-Jeanne Denechère, domestique, tous deux de Saumur; — 30, Charles Sabon, cavalier de manège, a épousé Clémentine Girard, couturière, tous deux de Saumur; — Ferdinand-Auguste-François Violle, tabletier en peignes, a épousé Mathilde Mousse, chapelière, tous deux de Saumur; — Jean Boucher, meunier, a épousé Marie-Madeleine Mercier, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 16, Edouard Roque, tonnelier, 19 ans, célibataire, rue de la Visitation; — 17, Pierre Piednoir, filassier, 74 ans, route de Tours; — 18, René Pilon, employé d'octroi, 74 ans, rue de l'Hôtel-Dieu; — Louis Dilay, garçon de café, 22 ans, célibataire, à l'Hôpital; — 19, Pierre Nivelles, sans profession, 59 ans, à l'Hôpital; — François Richard dit Raphaël, marinier, 62 ans, célibataire, à la Providence; — 21, Mathurin Champs, tourneur en os, 64 ans, à l'Hôpital; — 23, Marie Remy, journalière, 47 ans, épouse de Urbain Bouvet, à l'Hôpital; — 26, Emile-François-Marie Renault, 7 ans, rue Basse-Saint-Pierre; — 27, Jean Prod'homme, encaveur, 63 ans, rue du Portail-Louis; — Rose Mexme, journalière, 38 ans, épouse de René Gabillé, à l'Hôpital; — Charles Gallé, sans profession, 84 ans, à l'Hôpital.

#### BOURSE DU 17 JUILLET.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 68 25

4 1/2 p. 0/0 hausse 60 cent. — Ferme à 97 75

#### BOURSE DU 18 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 95 cent. — Ferme à 68 50

4 1/2 p. 0/0 baisse 15 cent. — Ferme à 97 60

P. CODET, propriétaire-gérant.

part de gloire de Cambronne est assez large pour qu'il n'ait pas besoin d'emprunter la gloire d'un autre; ce serait aller contre la volonté de Cambronne que de graver sur son monument les paroles historiques qu'il a lui-même constamment désavouées, parce qu'il savait mieux que personne que ces paroles ne lui appartenaient pas.

Des témoins dignes de foi attestent avoir entendu Cambronne s'expliquer à cet égard dans des termes qui ne peuvent laisser aucun doute à Votre Majesté.

J'habitais Dunkerque à l'époque où le général Cambronne commandait le département du Nord, dit un de ces témoins; il fit plusieurs voyages à Dunkerque.

M. Cordier, alors directeur ingénieur en chef de Lille, se trouvait toujours à Dunkerque quand le préfet et le général Cambronne s'y transportaient en conseil de révision. Lui, comme moi, nous avons entendu plusieurs fois le général Cambronne se défendre de la manière la plus positive d'avoir tenu les paroles sublimes qu'on lui attribuait.

M. Cordier et moi signons la présente, pour certifier de la manière la plus expressive, la véracité de ce que nous avons entendu, etc., etc.

Cette déclaration est effectivement signée par l'auteur et par M. Cordier, député du Jura.

On lit dans une lettre de M. Pons, de l'Hérault, datée de Florence, 15 octobre 1843 : « Le général Cambronne

n'avait pas dit : *La garde meurt et ne se rend pas*; il n'avait pas été en position de le dire. Il désavoua ces paroles sublimes;... mais la France les avait adoptées; elle revendiqua son droit d'adoption; elle les conserva et les consacra. »

M. Maurice Duval, pair de France, ancien préfet de la Loire-inférieure, n'est pas moins explicite : « Parlant à Nantes, dit-il, avec le général Cambronne, de la bataille de Waterloo et de la réponse que la voix publique lui attribue, il m'a répondu que ces paroles héroïques ne lui appartenaient pas plus qu'à la garde impériale qui, tout entière, les a scellées de son sang... J'ai invité M. le maire de Nantes à ne pas donner lieu à un débat dont le résultat ne pourrait être aussi complet qu'il voudrait l'obtenir, car j'ai reconnu, à Nantes même, beaucoup d'incertitude excitée par le général Cambronne lui-même, etc. »

Dans une lettre adressée à M. le général baron Harlet, datée de Vernon, 26 avril 1844, M. Magnan, lieutenant-colonel en retraite, s'exprime en termes plus formels encore :

« Mon général, au reçu de votre lettre, je m'empresse de vous mettre à même de répondre de suite à Mme la comtesse Michel; vous pouvez assurer à cette dame qu'étant en garnison à Lille (en 1821), où commandait alors M. le général Cambronne, je le complimentai sur les sublimes paroles qu'on disait qu'il avait prononcées

sur le champ de bataille de Waterloo : il afferma ne les avoir prononcées, ni entendues; que sûrement elles avaient été dites par un autre de ses camarades; qu'il voudrait le connaître pour lui faire rendre l'honneur qu'elles devraient lui mériter.

Plusieurs autres fois, dans des conversations intimes, je lui rappelai ce glorieux événement, en lui disant que toutes les relations lui attribuaient cette fière réponse, qu'elle était même inscrite au bas de son portrait, gravure qui se vendait publiquement. J'ajoutai que ces pièces serviraient de base à l'histoire qui consacrerait ces paroles (elles le sont déjà par plusieurs ouvrages et par les continuateurs de l'*Histoire de France* d'Anquetil) : le général Cambronne m'a toujours soutenu qu'on avait tort de les lui attribuer. »

Enfin, M. le maire de la ville de Nantes lui-même, dont la famille connaissait intimement le général Cambronne, laissa échapper un aveu qui, dans sa bouche, et malgré les restrictions qui l'atténuaient, est d'une haute importance pour les exposants : « Le général, dont chacun connaît la simplicité antique et l'extrême modestie, s'en est toujours défendu personnellement, à la vérité, disant que c'était le cri de l'armée tout entière. » (Lettre de M. le maire de Nantes à M. le préfet de la Loire-Inférieure.)

(La suite au prochain numéro.)

## ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

D'un acte sous signatures privées fait double à Cholet, en date du sept juillet mil huit cent soixante-deux, au pied d'un des originaux duquel est écrit : « Enregistré à Doué le quatorze juillet mil huit cent soixante-deux, folio quatre-vingt-deux, verso, case première, reçu cinq francs et un franc pour double décime (signé) Lieutaud, » et déposé pour minute à M<sup>e</sup> Cesbron, notaire à Doué, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire, sous-signé, qui en a dressé acte en présence de témoins, le treize juillet mil huit cent soixante-deux, enregistré à Doué le quatorze juillet mil huit cent soixante-deux, folio soixante-dix-sept, verso, case première, reçu deux francs et quarante centimes pour double décime, (signé) Lieutaud.

Il appert que :

1<sup>o</sup> M. Jacques Hublot-Gigot, propriétaire, marchand de chevaux, demeurant ville de Doué;

2<sup>o</sup> Et M. Eugène Hublot, célibataire, majeur, marchand de chevaux, demeurant ville de Saumur;

Ont établi entr'eux une société en nom collectif qui a pour but la vente des chevaux.

La raison sociale est : Hublot père et fils.

Le siège de la société est fixé dans une maison située ville de Saumur, rue d'Orléans et appartenant à M. Eugène Hublot.

La signature des engagements relatifs aux affaires de la société appartient également à MM. Hublot père et fils; ils signeront tous deux sous la raison sociale : Hublot père et fils, mais ne pourront engager la société qu'autant que l'obligation sera relative à la société et inscrite sur ses registres.

Le fonds social est de quatre-vingts mille francs, fournis par M. Jacques Hublot.

La durée de la société est fixée à cinq années qui ont commencé le huit juillet mil huit cent soixante-deux.

Pour extrait.

(356) (Signé) : CESBRON.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire à Saumur, à la requête de MM. Emile et Jules Carrel et M<sup>me</sup> Victorine Carrel, épouse de M. Joseph Benoist, des biens ci-après désignés, savoir :

Jeudi, 31 juillet 1862, à midi.

1<sup>er</sup> lot.

Maison neuve, à Saumur, à l'angle des rues de la Mairie et du Puits-Neuf, consistant en trois magasins, trois étages, dépendances.

2<sup>me</sup> lot.

Jardin avec bâtiment à Saumur, rue des Boires.

Samedi, 2 août 1862, à midi.

1<sup>er</sup> lot.

Maison au bourg de Saint-Martin-de-la-Place; avec jardin et ouche, contenant 22 ares.

2<sup>me</sup> lot.

Morceau de terre à la Boire-Lambault, commune de Saint-Martin-de-la-Place, contenant 72 ares.

Il sera donné toutes facilités pour les paiements. On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser audit notaire. (356)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE

UNE MAISON, située à Saumur, rue Pavée, n<sup>o</sup> 5, avec cour, pompe, remise, écurie pour 3 chevaux, cuisine et cellier, le tout au rez-de-chaussée;

Salle, salon, vestibules et plusieurs chambres aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> étages; greniers sur le tout; terrasse avec tonnelle couverte en zinc.

S'adresser à M<sup>me</sup> SORTANT, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (345)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE UN PRÉ

RENFERMÉ DE FOSSÉS,

De la contenance de quatre-vingt-huit ares, situé aux Petits-Tertres, commune de Saint-Lambert-des-Levés, joignant M. Pineau, M. Bournillet et des chemins.

S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Un hectare 59 ares 60 centiares de vigne rouge, situés à Malmain, commune de Distré, joignant au nord Girault et autres, au levant Billet, au midi le chemin de Pocé à Saint-Florent et au couchant la route de Saumur à Doué.

Cette vigne est entourée de haies et de fossés et a dix ans de plantation.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 20 juillet 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans la maison où est décédé M. Pinot-Fisson, propriétaire, sise à Bagneux, près Saumur, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier garnissant la maison.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, couvre-pieds, quantité de beaux draps, serviettes et nappes, essuie-mains, effets, pendules, commode en bois de rose, glacé et fauteuils antiques, secrétaire, armoire, commodes, tables, guéridons, glaces; couverts, huilier et salières en argent, montres à répétition en or et en argent, et autres objets, bibliothèque de quantité de bons ouvrages, vins de 1815, 1825 et autres, en bouteilles, vin rouge en fûts, quantité de tonnes, barriques, portaires, baquets et bouteilles vides, porcelaine, cristaux, beaucoup de cuivrierie, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

### A CÉDER

Pour cause de santé,

UN FOND DE SERRURIER ET DE FORGERON

A Saint-Florent.

S'adresser à PIERRE SANZAY.

### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, avec jardin, sise rue de la Petite-Bilange, 17 bis.

S'adresser à M. RIVIER qui occupe la maison, ou à M<sup>e</sup> TOUCHALEARME, notaire à Saumur. (271)

On demande UN CLERC de notaire.

S'adresser au bureau du journal.

## UN BON CABARET,

Rue de l'Ancienne-Messagerie.

S'adresser à M. LANDELLE. (342)

## Changement de Domicile.

M. LEPINGLEUX, pompier, plombier, poëlier, a transféré son domicile rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 10. (349)

## LÉOPOLD-VANNESTE TAPISSIER,

Rue St-Jean, 32, à Saumur.

LÉOPOLD-VANNESTE ayant travaillé plusieurs années à Paris, et cinq ans chez M. Nanceux, à Saumur, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 32.

Il se chargera de tout ce qui concerne l'état de tapisserie : fauteuils, lits, rideaux, etc., etc.

Il fera à la façon, soit chez lui, soit à domicile.

DÉCORATION DES APPARTEMENTS POUR FÊTES, NOCES ET BALS.

SPÉCIALITÉ DE SOMMIERS ET DIVANS.

## HOTEL D'ANJOU

### ANCIEN HOTEL DE FRANCE SAUMUR.

M. et J. BOLOGNESI Frères et Sœur.

Cet hôtel, situé rue d'Orléans, près de la Direction des Postes aux lettres, est le plus vaste et le plus central de la ville. Restauré tout à neuf et en harmonie avec les goûts modernes, il offre à MM. les voyageurs tout le confort désirable. — Vaste cour, plusieurs grandes écuries et remises. — Magasin pour la vente de comestibles, vins et liqueurs de toutes provenances. — Services en ville. — Prix modérés. (288)

## M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes:

## CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 80 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 32 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1<sup>o</sup> vive et transparente coloration; 2<sup>o</sup> économie de moitié; 3<sup>o</sup> qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce; goût exquis; arôme superfin.

## CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens faciles de la publicité; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

## TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de féculé, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménagères. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

## THEATRE DU PORION BELGE

PROMENADE GÉOLOGIQUE

A 800 MÈTRES DE PROFONDEUR



Etude des mœurs et travaux des mineurs et des dangers auxquels ils sont exposés par les éboulements, inondations souterraines et explosions du feu grisou.

Prix d'entrée:

Premières, 50 c. — Secondes, 25.

Sur la Promenade, à Saumur.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.